



L'ÉCHO

JEUDI 2 JUILLET 1914
LILLE — 15, rue d'Anglet — Téléphone 675
5 CENTIMES
ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes — Téléphone 100
5 CENTIMES
TOURCOING — 85, rue des Cordeliers

Adveniat regnum tuum
Dieu protège la France!

Vendredi 3 juillet. — SAINT HYACINTHE

Paris 1^{er} juillet 1914

La journée

Le « Journal Officiel » publie une très longue liste d'établissements congréganistes et d'écoles qui devront être fermés avant le 1^{er} septembre 1914. Nous sommes heureux de reproduire l'appel que la direction de l'Église de Notre-Dame de Salut adresse en faveur des malades pauvres :

Il semble que la Vierge de Lourdes tiensse en réserve dans son sanctuaire béni, en cette année 1914, des grâces particulièrement abondantes. De grandes manifestations s'y préparent en l'honneur de l'Eucharistie et la Grôte de Neussaterra sera des fois plus considérables que jamais à l'occasion du Congrès eucharistique qui va se tenir à Lourdes cette année. Marie demanda à Bernadette qu'un saint sacrement eût de son sanctuaire et le monde entier s'est ébranlé pour répondre à cet appel. Quand notre Mère du ciel convogue ses enfants, c'est pour les amener à son divin Pile Jésus, aussi les honneurs rendus à Jésus-Marie seront pour elle la plus douce consolation que puisse éprouver son cœur maternel et un gage de faveurs plus nombreuses que jamais.

De là un motif nouveau de confiance pour tous les chrétiens vis-à-vis de Marie, qui semble devoir multiplier ses grâces spirituelles et temporelles en faveur de tous ceux qui s'adressent à la prière à Lourdes cette année. C'est bien cette même espérance qui anime à cette fête-tout de malades pauvres et les rend si désireux d'aller trouver la Vierge puissante et miséricordieuse pour implorer d'elle un quelconque vœu désiré. Leurs demandes effluents et ils comptent sur notre générosité pour leur conduire à la piscine miraculeuse. C'est la gloire du Pèlerinage National organisé par l'Association de Notre-Dame de Salut, de mener tous les ans à Marie une légion de malheureux qui vont provoquer ses faveurs. Les prières de ces pauvres malades, plus ferventes ou mieux des épreuves qu'ils ne seraient peut-être dans la santé et l'opulence, ne se réalisent pas seulement sur leurs bienfaiteurs, mais elles atteignent encore notre pays et fortement ébranlé par la persécution antichrétienne, les miséricordes dont il a tant besoin et de retour à Dieu, son unique salut.

La souscription pour les malades pauvres est un acte, qu'elle surpasse celles des années précédentes et nous permet d'ajouter encore des malades au milieu que l'Association de Notre-Dame de Salut a coutume de conduire à Lourdes tous les ans. (Depuis le début de l'œuvre 1878).

Comme par le passé, tout souscripteur de 50 francs devient le patron d'un malade désigné par le Comité ; il reçoit avant le départ le nom de son protégé et devient un intercesseur auprès de Marie ; il peut se mettre en rapport avec cette sorte de fondé de pouvoirs dont la présence aux pieds de Marie sera comme une protection de foi, de piété, l'amour de la part de celui qui l'aura envoyé.

Prière d'adresser les souscriptions à M. le Secrétaire du Pèlerinage National, 4, avenue de Breteuil, Paris-VII.

Pèlerinage National à Lourdes

Nous sommes heureux de reproduire l'appel que la direction de l'Église de Notre-Dame de Salut adresse en faveur des malades pauvres :

Il semble que la Vierge de Lourdes tiensse en réserve dans son sanctuaire béni, en cette année 1914, des grâces particulièrement abondantes. De grandes manifestations s'y préparent en l'honneur de l'Eucharistie et la Grôte de Neussaterra sera des fois plus considérables que jamais à l'occasion du Congrès eucharistique qui va se tenir à Lourdes cette année. Marie demanda à Bernadette qu'un saint sacrement eût de son sanctuaire et le monde entier s'est ébranlé pour répondre à cet appel. Quand notre Mère du ciel convogue ses enfants, c'est pour les amener à son divin Pile Jésus, aussi les honneurs rendus à Jésus-Marie seront pour elle la plus douce consolation que puisse éprouver son cœur maternel et un gage de faveurs plus nombreuses que jamais.

De là un motif nouveau de confiance pour tous les chrétiens vis-à-vis de Marie, qui semble devoir multiplier ses grâces spirituelles et temporelles en faveur de tous ceux qui s'adressent à la prière à Lourdes cette année. C'est bien cette même espérance qui anime à cette fête-tout de malades pauvres et les rend si désireux d'aller trouver la Vierge puissante et miséricordieuse pour implorer d'elle un quelconque vœu désiré. Leurs demandes effluents et ils comptent sur notre générosité pour leur conduire à la piscine miraculeuse. C'est la gloire du Pèlerinage National organisé par l'Association de Notre-Dame de Salut, de mener tous les ans à Marie une légion de malheureux qui vont provoquer ses faveurs. Les prières de ces pauvres malades, plus ferventes ou mieux des épreuves qu'ils ne seraient peut-être dans la santé et l'opulence, ne se réalisent pas seulement sur leurs bienfaiteurs, mais elles atteignent encore notre pays et fortement ébranlé par la persécution antichrétienne, les miséricordes dont il a tant besoin et de retour à Dieu, son unique salut.

La souscription pour les malades pauvres est un acte, qu'elle surpasse celles des années précédentes et nous permet d'ajouter encore des malades au milieu que l'Association de Notre-Dame de Salut a coutume de conduire à Lourdes tous les ans. (Depuis le début de l'œuvre 1878).

Comme par le passé, tout souscripteur de 50 francs devient le patron d'un malade désigné par le Comité ; il reçoit avant le départ le nom de son protégé et devient un intercesseur auprès de Marie ; il peut se mettre en rapport avec cette sorte de fondé de pouvoirs dont la présence aux pieds de Marie sera comme une protection de foi, de piété, l'amour de la part de celui qui l'aura envoyé.

Prière d'adresser les souscriptions à M. le Secrétaire du Pèlerinage National, 4, avenue de Breteuil, Paris-VII.

Le « Cosmos »

Reçu des sciences et de leurs applications

Un ou deux francs — Roubais, 25 francs — Lille, 10 francs — Paris, 5 francs — Valenciennes, 10 francs — Arras, 10 francs — Douai, 10 francs — Lille, 10 francs — Valenciennes, 10 francs — Arras, 10 francs — Douai, 10 francs

DEUX FRANCS

Savez-vous rien de beau et de touchant comme la « très grande joie et la très grande fête que tout le peuple fit au roi, alors qu'il s'en retourna en France après la victoire » de Bouvines ?

Chroniqueurs et poètes ont célébré à l'envi cette marche triomphale de Philippe-Auguste regagnant sa bonne ville de Paris.

« Tout le peuple, dit Guillaume le Breton, petits et grands, hommes et femmes, vieils et jeunes, accouraient à grand'compagnie aux carrefours des chemins ».

Pas une note discordante dans cette liesse universelle. Les clercs chantaient par les églises doux chants en louanges de Notre-Seigneur ; les cloches sonnaient à carillons, les moutiers étaient ornés dedans et dehors de draps de soie ; les rues et les maisons des bonnes villes étaient vêtues et parées de courtines et riches garniments ; les voies et chemins étaient jonchés de rameaux d'arbres verts et de fleurs nouvelles.

« Les vilains et les moisonneurs c'étaient la saison des foins — s'assemblaient, leurs râteaux et leur faucille sur le col ».

A Paris, « les bourgeois et la multitude des écoliers de l'Université allèrent

Deux grandes iniquités en un jour

Hier deux grandes iniquités ont été pratiquées en un jour dans les hautes sphères de régime.

Le Conseil des ministres, présidé par le chef de l'État, a supprimé 15 Congrégations et fermé par conséquence 127 écoles congréganistes.

La Chambre a refusé, sans l'ombre d'une raison, de valider les deux excellentes élections de deux honorables députés, MM. de Castelnaud et Groussau, l'un et l'autre très légalement, très régulièrement et très loyalement élus.

Non pas que je veuille comparer les deux forfait.

Celui du gouvernement jette une effroyable perturbation dans la vie des plus paisibles citoyens, il constitue un attentat scandaleux aux droits aux libertés des chefs de famille, il jette sur le pavé et prive d'instruction des milliers d'enfants, élevés jusqu'ici dans l'amour de Dieu et de la France ; il est l'abus de la force déléguée et sans appel.

Celui de la Chambre, s'il est lui aussi l'abus de la force, n'est pas il est vrai délégué, Dieu merci, il y a encore des électeurs en France, et les électeurs de MM. de Castelnaud et Groussau sont de ceux qui ne se laissent pas intimider, ils défendent leur honneur devant les commodes de l'Assemblée et revendiqueront hautement leur droit d'être représentés à la Chambre par les députés qu'ils y ont librement envoyés. Et quand ces députés s'appellent de Castelnaud et Groussau, ils n'ont pas à en rougir, ils n'ont qu'à se montrer fiers.

Mais si les forfaites ne sont pas à comparer, ils ne sont pas moins des forfaites, et des forfaites d'autant plus odieuses qu'ils sont commis dans les hautes régions, qu'ils pénètrent l'esprit populaire de la notion qu'en France il n'y a plus de justice, qu'il n'y a que des passions aveugles et furieuses.

Comment en douter, quand on voit qu'il a suffi à l'avocat de justes causes de passer par le pouvoir pour ne pas hésiter à signer le décret de suppression de 15 Congrégations et de fermeture de 127 écoles.

« Que peut-on attendre d'un peuple qui assiste à des spectacles aussi démoralisants, et par suite ne croit plus à la justice ? Il faut qu'il ait l'amour de Dieu et de la patrie chevillée dans l'âme pour croire encore en la justice divine et dans la patrie ! Au surplus, l'acte commis hier par la majorité de la Chambre à l'égard de M. Groussau est surtout une indécence, qui n'atteint que ceux qui l'ont commise. Elle fait plus que les atteindre, elle les souille ! Refuser l'ouverture à deux députés de la Chambre à un homme qui en est l'honneur ! Oh !... »

J. B.



La maquette du bas-relief qui sera apposé sur le monument de Bouvines

à la rencontre du roi et montrèrent, par leurs actions, la grande joie de leurs cœurs ; ils firent une fête sans égale... et dura la fête sept jours et sept nuits... à grand luminaire.

Bref, toute la nation, sans distinction de classe, toutes les professions, toutes les institutions, religieuses, civiles, militaires, universitaires et gouvernementales, vibraient à l'unisson ; tous les cœurs et toutes les âmes « sonnaient à carillons », sans discordance, pour célébrer une vraie fête nationale. La victoire du roi était la gloire de tous ; le salut de la patrie, la joie et le bien de tous ; l'intérêt général, la chose de chacun.

Comprenez-vous la force, le bien-être et l'épanouissement heureux d'un peuple ainsi uni, et coulé, si l'on peut dire, d'un seul bloc ?

La voilà bien, dans sa parfaite et robuste harmonie, la famille française. Et si cette explosion d'une joie et d'une fierté unanimes ne fut qu'une brillante minute dans notre histoire, on peut dire que pendant des siècles subsista le sentiment familial qui faisait partager par tous, « petits et grands, vieils et jeunes », les deuils et les félicités de la patrie.

Cela dura jusqu'à la Réforme qui brisa le cristal de cette magnifique unité de l'âme française, et cela finit complètement à la Révolution qui en pulvérisa les beaux restes sous le rouleau égalitaire.

Et aujourd'hui, que voyons-nous ? Le cycle des temps ramène le septième centenaire de la victoire de Bouvines. Les incertitudes anxieuses de l'heure présente veulent que l'on profite de cet anniversaire pour commémorer cette gloire. On voudrait qu'un frisson patriotique secoue toute l'âme française au souffle de ce radieux souvenir. Quelle belle occasion de refaire la joyeuse et vibrante unité des cœurs et des âmes !

Mais, est-ce possible ? Non. Y a-t-il eu, seulement, dans toutes les écoles où l'on prépare la France de demain, un jour, une heure de classe où l'on a déroulé sous les yeux des enfants frémissants cette page épique de nos annales ? Non.

Et ceux qui sentent encore brûler dans leurs veines le feu sacré des ardeurs antiques, ceux qui aiment toujours toute la France dans son bloc historique, qui se souviennent, et qui ont voulu commémorer en ce grand souvenir national, ont-ils pu le faire ? Non.

Non, pas un mot, que nous sachions, n'a été dit par le grand-maître de l'Université ; pas une circulaire n'a été envoyée par les chefs suprêmes de l'instruction publique pour recommander aux éducateurs de la jeunesse française cette reconfortante évocation de nos plus purs gloires. Ils n'y ont pas pensé, ils ne l'ont pas voulu ou ils ne l'ont pas osé, car ils savent bien qu'ils n'auraient pas été obéis. Est-ce que les trois quarts de nos instituteurs n'ont pas proscrit « l'histoire-bataille » ? Est-ce qu'ils ne répudient pas tout le passé de la France

rique. Dieu qui était tout pour nos pères n'avait pas sa place. Et les plus touchants épisodes du grand drame patriotique étaient nécessairement laissés dans l'ombre parce que « confessionnels », comme dit l'horrible jargon officiel.

Mais ils auront leur place et seront mis en splendide lumière le 12 juillet. La présence des évêques de la province, l'éloquence prestigieusement évocatrice de Mgr Touchet, la foule, plus innombrable encore que dimanche, des bourgeois, vilains, moisonneurs, escolliers et clercs, grands et petits, vieils et jeunes, achèveront et pareront magnifiquement la glorification du grand souvenir.

Mais n'est-il pas déplorable, scandaleux et profondément funeste, qu'un grand pays en soit réduit là, de ne pouvoir plus s'unir dans les plus belles manifestations de la vie nationale ?

C'est à Bouvines comme à Orléans, où le culte de la sainte Héroïne est aussi scindé par le sectarisme épais, grossier et stupide des ennemis de notre foi. L'âme chrétienne et l'âme française se complètent et s'identifient si intimement en ces grands souvenirs qu'on ne peut les séparer sans une atroce et criminelle mutilation.

Et ils mutilent l'histoire par une intolérance aveugle et bête, comme ils mutilent la vie nationale en excluant tout ce qui est chrétien, comme ils mutilent les intérêts nationaux en exportant leur odieux anticléricalisme en des contrées où tout ce qui est catholique est français, comme ils divisent enfin, à l'ombre de tous nos clochers, la patrie en deux France, dont l'une, celle de la Révolution, s'acharne à trasser et à écraser l'autre, qui est celle de Bouvines et de Jeanne d'Arc, qui est celle de nos pères et qui fournit encore au pays les éléments de vie, de fécondité, d'ordre et de discipline sans lesquels il n'y aurait plus ni deux ni même une seule France. CYR.

LA MODESTIE CHRÉTIENNE

En Belgique, S. Em. le cardinal Mercier, archevêque de Malines et primat, a fait publier la note que voici :

Par respect pour la maison de Dieu, les dames et les jeunes filles sont priées de ne se présenter à l'église qu'en robe montante et fermée.

Les personnes qui porteraient un corsage ouvert sont priées de ne pas se présenter à la Table Sainte.

Nous supplions les mères de famille d'habiller leurs enfants, dès le jeune âge, à la modestie et au respect de la dignité chrétienne.

A répandre

La Bonne Presse vient d'édition deux petites feuilles qu'on peut mettre facilement dans un livre de prières et destinées à propager la dévotion au premier vendredi et au premier samedi du mois.

Ces petites feuilles de 4 pages encadrées de rouge ont pour titre, l'une le Premier Vendredi du mois, l'autre le Premier Samedi du mois, et sont en vente à, rue Bayard, Paris, au prix de 0 fr. 10 les dix exemplaires, post. 0 fr. 25 ; 10 exemplaires, 0 fr. 80, post. 0 fr. 40 ; le mille : 7 francs, post. 0 fr. 80.

Un projet de nouvel équipement pour l'infanterie

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Le 1^{er} régiment d'infanterie, à Lille, vient d'expérimenter, pour l'infanterie, un nouvel équipement dont nous montrons ici quelques aspects (lieutenant, sous-lieutenant et sergent-major). Il fera ses preuves au cours des manœuvres d'automne. Il s'agit d'un cas en toile jaune qui se porte sur les reins sur les omoplates. Le sabre est remplacé par une arme semblable à celle des officiers de marine.

Un évêque et un général

C'était quelques années après la conquête de l'Algérie. A plus de cent kilomètres d'Alger, dans une petite ville que les Arabes appellent poétiquement le « Rempart de Gazelles », Sour-er-Rozlan, et que la France

nommé Annale, en souvenir du vainqueur d'Abd-el-Kader vivait le fils d'un bonnet employé des postes, dont la joie était d'être enfant de chœur.

Chaque matin, il sonnait la cloche suspendue dans le clocher de bois rustique, construit avec des saisses à biscuit, et préparait l'autel pour la messe qu'il servait écotement. Un jour, un brillant officier de cavalerie vint s'agenouiller à la sainte Table et ce spectacle édifia l'enfant pendant des mois. Mais le temps marchait. L'enfant partit pour le séminaire et l'officier avançait à grands pas dans la carrière.

Trente ans après, un évêque et un général invalide se recontraient à Paris : ils se reconnurent et s'embrassèrent. Le général à la jambe de bois était de Souis, le rubine héros de Loigny et de Fuzet, et l'évêque était l'ancien enfant de chœur d'Annale, Mgr Combes, aujourd'hui primat d'Afrique, dont on fête précisément ce 2 juillet les noces d'or sacerdotales.

« Vous oubliez, Monsieur, que je suis d'une bonne famille lorraine, que je suis député à chaque occasion contre la réputation belliqueuse que des amis zélés faisaient à son caractère, et se plut à reproduire partout l'idée maîtresse de son discours à Budapest : « Les pays de la monarchie doivent donner par la paix intérieure l'exemple de la paix extérieure. »

« En Allemagne, une Société « Pax » est fondée, qui a pour but d'enquêter sur les faits signalés, d'y répondre et, au besoin, de poursuivre les faussaires. Or, dans son dernier exercice, le Conseil de « Pax » s'est occupé de 397 faits signalés par la presse anticatholique : 127 cas étaient purement et simplement inventés de toutes pièces, 54 avaient subi une déformation qui, en les grossissant, les rendait méconnaissables ; 70 cas ne purent être constatés, malgré toutes les démarches tentées ; 44 seulement furent reconnus vrais ou irréfutables, soit une proportion de 11,3 pour 100. Mais, par contre, le mot d'ordre de l'ancienne Voltaire est bien suivi, qui dit : « Montez, montez, il en restera toujours quelque chose. »

Nous avons annoncé l'assassinat en Chine, aux confins du Tibet, du P. Théodore Monbeig, des Missions Étrangères de Paris.

Ce missionnaire était né dans les Basses-Pyrénées, à Salies-de-Béarn en 1875. En 1899, il quittait le Séminaire des Missions Étrangères de Paris pour la mission du Tibet, où son frère le rejoignit deux ans après.

Cette contrée est depuis longtemps la plus difficile et la plus dangereuse de la chrétienté. Il est défendu à tout Européen d'y pénétrer sous peine de mort. Les

« Mais si les forfaites ne sont pas à comparer, ils ne sont pas moins des forfaites, et des forfaites d'autant plus odieuses qu'ils sont commis dans les hautes régions, qu'ils pénètrent l'esprit populaire de la notion qu'en France il n'y a plus de justice, qu'il n'y a que des passions aveugles et furieuses. Comment en douter, quand on voit qu'il a suffi à l'avocat de justes causes de passer par le pouvoir pour ne pas hésiter à signer le décret de suppression de 15 Congrégations et de fermeture de 127 écoles. « Que peut-on attendre d'un peuple qui assiste à des spectacles aussi démoralisants, et par suite ne croit plus à la justice ? Il faut qu'il ait l'amour de Dieu et de la patrie chevillée dans l'âme pour croire encore en la justice divine et dans la patrie ! Au surplus, l'acte commis hier par la majorité de la Chambre à l'égard de M. Groussau est surtout une indécence, qui n'atteint que ceux qui l'ont commise. Elle fait plus que les atteindre, elle les souille ! Refuser l'ouverture à deux députés de la Chambre à un homme qui en est l'honneur ! Oh !... » J. B. »

« Mais si les forfaites ne sont pas à comparer, ils ne sont pas moins des forfaites, et des forfaites d'autant plus odieuses qu'ils sont commis dans les hautes régions, qu'ils pénètrent l'esprit populaire de la notion qu'en France il n'y a plus de justice, qu'il n'y a que des passions aveugles et furieuses. Comment en douter, quand on voit qu'il a suffi à l'avocat de justes causes de passer par le pouvoir pour ne pas hésiter à signer le décret de suppression de 15 Congrégations et de fermeture de 127 écoles. « Que peut-on attendre d'un peuple qui assiste à des spectacles aussi démoralisants, et par suite ne croit plus à la justice ? Il faut qu'il ait l'amour de Dieu et de la patrie chevillée dans l'âme pour croire encore en la justice divine et dans la patrie ! Au surplus, l'acte commis hier par la majorité de la Chambre à l'égard de M. Groussau est surtout une indécence, qui n'atteint que ceux qui l'ont commise. Elle fait plus que les atteindre, elle les souille ! Refuser l'ouverture à deux députés de la Chambre à un homme qui en est l'honneur ! Oh !... » J. B. »

« Mais si les forfaites ne sont pas à comparer, ils ne sont pas moins des forfaites, et des forfaites d'autant plus odieuses qu'ils sont commis dans les hautes régions, qu'ils pénètrent l'esprit populaire de la notion qu'en France il n'y a plus de justice, qu'il n'y a que des passions aveugles et furieuses. Comment en douter, quand on voit qu'il a suffi à l'avocat de justes causes de passer par le pouvoir pour ne pas hésiter à signer le décret de suppression de 15 Congrégations et de fermeture de 127 écoles. « Que peut-on attendre d'un peuple qui assiste à des spectacles aussi démoralisants, et par suite ne croit plus à la justice ? Il faut qu'il ait l'amour de Dieu et de la patrie chevillée dans l'âme pour croire encore en la justice divine et dans la patrie ! Au surplus, l'acte commis hier par la majorité de la Chambre à l'égard de M. Groussau est surtout une indécence, qui n'atteint que ceux qui l'ont commise. Elle fait plus que les atteindre, elle les souille ! Refuser l'ouverture à deux députés de la Chambre à un homme qui en est l'honneur ! Oh !... » J. B. »

« Mais si les forfaites ne sont pas à comparer, ils ne sont pas moins des forfaites, et des forfaites d'autant plus odieuses qu'ils sont commis dans les hautes régions, qu'ils pénètrent l'esprit populaire de la notion qu'en France il n'y a plus de justice, qu'il n'y a que des passions aveugles et furieuses. Comment en douter, quand on voit qu'il a suffi à l'avocat